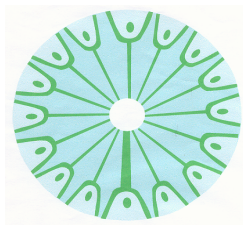


**Concertation Nationale  
des Organisations  
Paysannes au Cameroun**



**National Consultation  
Forum  
of Farmer's**

**CNOP-CAM**

B.P : 7445 Yaoundé

Tél / Fax (237) 222.23.41.90

E-mail : [cnopcameroun@yahoo.fr](mailto:cnopcameroun@yahoo.fr)

**CAMEROUN**

---

Centre de Ressources pour les Organisations  
Paysannes Agricoles<sup>1</sup> du Cameroun  
(CROPAC)

Projet soumis pour fins de financement par la composante 3 du  
PAOPA-PROPAC

Juillet 2015

---

<sup>1</sup> Selon la définition de la FAO

## Table des matières

1. Introduction .....	1
2. Présentation de la CNOP-CAM .....	1
<b>3. Contexte et justification .....</b>	<b>3</b>
4. Objectifs du projet CROPAC .....	4
4.1 Objectif général .....	4
4.2 Objectifs spécifiques .....	4
5. Activités à financer par la composante 3 du PAOPA .....	5
6. Chronogramme des activités .....	6
7. Budget .....	7

# 1. Introduction

Le début des années 90 marque le désengagement de l'État camerounais du secteur agricole prescrit par le programme d'ajustement structurel des institutions de de Bretton Woods . Celui-ci voit alors les organisations de producteurs (OP) comme un moyen pour les ruraux de se prendre en main et de prendre en charge des services que l'État assurait auparavant : approvisionnement en intrants, financement de la production, formation des producteurs, commercialisation, etc. Il encourage alors la mise en place d'OP « indépendantes » à partir des réformes législatives de 1990 et 1992 relatives aux associations, aux sociétés coopératives et aux Groupes d'Initiative Commune (GIC).

C'est dans ce contexte de désengagement de l'État que des leaders paysans prennent conscience de la nécessité et de l'urgence de s'organiser pour prendre en main leur destin d'où la naissance de la Concertation Nationale des Organisations paysannes au Cameroun (CNOP-CAM).

## 2. Présentation de la CNOP-CAM

La Concertation Nationale des Organisations Paysanne du Cameroun (CNOP-CAM) **est** née en 2000 sous l'impulsion d'une volonté collective exprimée à partir de 1998 par les leaders paysans.

La Concertation Nationale des Organisations Paysannes au Cameroun (CNOP-CAM) est née de la rencontre des OP de janvier 1998 à Ebolowa, sur le thème : "le mouvement paysan en Afrique Centrale, impasses et alternatives : le cas du Cameroun." Un comité national de suivi sera créé pour animer la concertation et aboutira à la création de la CNOP-CAM en décembre 2000.

La CNOP-CAM est une association nationale de droit camerounais, apolitique et à but non lucratif, régie par la loi 90/053 du 19 décembre 1990. Elle est une faîtière nationale des organisations paysannes et des producteurs. Elle a un statut juridique et une reconnaissance légale depuis le 12 juin 2001 sous le n° 00384 /RDA/J06/BAPP.

La vision de la CNOP- Cam est de soutenir t une agriculture familiale entreprenante et dynamique qui assure la sécurité, la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable des ressources naturelles, la préservation de l'environnement et la biodiversité, en améliorant les conditions de vie et l'épanouissement des producteurs, des productrices et des populations rurales.

Les missions de la CNOP-CAM sont : (i) représenter les organisations paysannes, (ii) favoriser leur implication dans la définition et la mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques sectorielles de développement rural, (iii) favoriser le dialogue et la négociation entre les OP, (iv) servir de caution des OP auprès des bailleurs de fonds et mobiliser les ressources internes, (v), assurer le plaidoyer, le lobbying et la défense des intérêts de membres, (vi) renforcer les capacités des organisations membres, (vii) assurer information –éducation-communication.

Ses objectifs sont de...

- Servir de cadre national de dialogue, de solidarité et d'harmonisation des stratégies et actions des organisations paysannes pour le développement durable au Cameroun ;
- Renforcer les capacités organisationnelles, institutionnelles, techniques, financières et économiques des organisations paysannes et des producteurs intégrant les femmes, les jeunes et les minorités;
- S'impliquer et participer à l'élaboration, la mise en œuvre des politiques, stratégies et actions en direction du monde rural ;
- Développer les services spécialisés endogènes et les outils de développement socio-économiques des OP;
- Promouvoir l'entrepreneuriat en milieu paysan et professionnaliser les organisations des femmes et des jeunes.
- Contribuer à la réalisation de la croissance et le développement des emplois ruraux durables
- Accompagner les pouvoirs publics dans la réalisation des politiques, stratégies, programmes et projets de développement agricole et rural

LA CNOP-CAM compte 5172 Organisations Paysannes membres dont 66 fédérations, 22 associations, 63 coopératives, 629 Unions de GIC, 4392 GIC. Elle touche environ 400 000 exploitations agricoles familiales, soit une moyenne de 75 exploitations familiales par organisation tous niveaux confondus. La CNOP-CAM est une Plateforme dont les membres à la base sont des organisations autonomes qui exercent des activités de production (production de semence, production des denrées, approvisionnement en intrants), transformation, commercialisation, dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques y compris les domaines de développement local intégré, la formation professionnelle agricole, la gestion des ressources naturelles, les finances rurales, la santé communautaire, l'artisanat rural.

La CNOP-CAM intègre des groupes sociaux tels que : Le Collège de jeunes ruraux, les minorités et le Collège de femmes rurales. Les femmes représentent 56% des effectifs au sein de la CNOP-CAM.

La CNOP-CAM compte parmi ses partenaires, l'Etat du Cameroun, la FAO, le FIDA, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la Coopération canadienne (Fonds GED), l'AFD, NORAD, la SN, ONU FEMMES, More and Better, Panafrican Farmer's Organisation (PAFO)

La CNOP-CAM est membre de Plateforme régionale des organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC) et par ce biais de l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO), Union Africaine, ainsi que les Communautés économiques régionales : CEEAC et CEMAC.

Enfin, la CONO-CAM est membre du Programme National d'investissement Agricole (PNIA), dans le cadre du PDDAA-NEPAD et participe également dans divers comités de pilotage de programmes et projets publics financés par les partenaires au développement.

### **3. Contexte et justification**

En Afrique et spécifiquement au Cameroun, la pauvreté touche près de 70 % de la population<sup>2</sup>.

Les zones rurales au Cameroun sont les plus enclavées où les infrastructures sociales sont souvent très peu développées. L'économie y est essentiellement agricole et dominée par une agriculture de subsistance dont la spécificité repose sur le modèle de l'agriculture familiale. Celle-ci nourrit à elle seule près de 70 % de la population camerounaise et est portée par les petits exploitants et les entrepreneurs agropastoraux regroupés au sein des organisations paysannes, coopératives et GIC.

Les populations rurales vivent essentiellement de pratiques agricoles sur de petites surfaces (entre 1 et 5 hectares), utilisent un matériel rudimentaires et ont recours à des techniques et des méthodes culturelles ancestrales reposant sur des savoirs endogènes.

On note également une insuffisance de formation sur la gestion et le développement économique de l'exploitation et l'entrepreneuriat agropastoral, ce qui se traduit par une faible capacité de production des exploitations familiales agricoles induisant une offre insuffisante sur le marché local, national voire régional.

La croissance rapide de la population (2.6%/année) induit une forte demande de produits alimentaires que la production des exploitations familiales agricoles ne parvient pas toujours à satisfaire.

Du fait de l'insuffisance de soutien des pouvoirs publics aux petits producteurs, l'intégration des marchés aux niveaux régional et continental découlant de la mise en application du PDDAA-NEPAD et de la déclaration de Malabo, accentue encore ce déséquilibre.

Il se pose donc un besoin d'autonomisation économique des organisations paysannes qui doit passer par l'accroissement des capacités entrepreneuriales, économiques et financières des membres à la base.

L'intégration économique des femmes et des jeunes au sein des exploitations familiales agricoles est également une condition essentielle à l'expansion et à la modernisation de l'agriculture familiale.

C'est dans la perspective d'accroître la contribution l'agriculture familiale au développement économique et social des populations rurales que la CNOP-CAM s'engage dans l'opérationnalisation d'un outil spécialisé autonome d'appui à l'entrepreneuriat agro-sylvo-pastoral, de mobilisation des ressources techniques et financières et de développement d'affaires pour le bénéfice de ses membres.

---

<sup>2</sup> Source : Indicateurs de développement de la Banque Mondiale, statistiques sur l'agriculture et le

À cet effet la CNOP-CAM souhaite recruter un consultant pour 1) conseiller à la CNOP-CAM une stratégie durable pour stimuler l'entrepreneuriat de ses membres et générer des revenus, 2) préparer une note conceptuelle décrivant le CROPAC et un plan d'affaire incluant un plan de financement durable.

Le présent projet s'intègre non seulement dans les orientations stratégiques de la CNOP-Cam visant le développement des outils spécialisés autonomes afin de rendre des services adaptés à ses membres, mais également dans les objectifs de la PROPAC de renforcer les capacités entrepreneuriales et économiques des organisations paysannes à la base.

Le CROPAC constituera un projet pilote dont pourront s'inspirer d'autres plateformes nationales membres de la PROPAC.

## 4. Objectifs du projet CROPAC

### 4.1 Objectif général

Le CROPAC vise à accroître l'efficacité entrepreneuriale et économique en vue de l'autonomisation et l'amélioration durable des conditions de vie dans les exploitations familiales agricoles.

### 4.2 Objectifs spécifiques

4.2.1 Fournir des services spécialisés aux organisations paysannes en matière de renforcement de l'entrepreneuriat et du développement d'affaires.

4.2.2 Développer des partenariats techniques et financiers.

4.2.3 Accompagner l'État dans la mise en œuvre des programmes et projets publics de développement à titre d'agence d'exécution.

4.2.4 Monter, suivre et évaluer les projets octroyés par les bailleurs aux membres.

Pour ce faire le CROPAC envisage de mener les activités suivantes :

- Offre de service d'appui-conseil auprès des OP membres en matière d'entrepreneuriat et de développement des affaires, notamment sur les aspects juridiques, fiscaux, économiques, financiers, contractuels etc.
- Réalisation d'une cartographie des interventions des bailleurs de fonds dans le secteur du développement rural (développement agricole, finance rurale, entrepreneuriat des jeunes ruraux, etc.) afin d'identifier les partenariats potentiels à initier pour le financement d'investissements agricoles au bénéfice des OP membres.
- Intermédiation entre OP et partenaires potentiels : Organisation de rencontres avec les partenaires techniques et financiers notamment pour la recherche de financements complémentaires ou autres collaborations pertinentes au développement de services économiques des OP ex.; OP secteur privé, OP et organismes de recherche, OP et institutions financières,

- Mécanisme de veille et de réponse aux appels à projets lancés par les acteurs de la coopération internationale ou les institutions d'intégration régionale ou de recherche.
- Établissement d'un répertoire des acteurs dans les filières et intervenants au niveau national (les acteurs privés du secteur agricole en amont/aval des filières ; (fournisseurs d'engrais, usines de transformation agroalimentaire, etc.)
- Constitution d'un fonds documentaire thématique par le recensement des documents utiles sur les filières et expériences économiques d'OP: par exemple les études filières existantes dans le pays et les documents de capitalisation des expériences d'OP.
- Au besoin, réaliser des études de marché, études de faisabilité ou autres études requises par les partenaires au développement.

## 5. Activités à financer par la composante 3 du PAOPA

Pour permettre à la CNOP-CAM de d'opérationnaliser le CROPAC, les activités suivantes devront être financées :

5.1 Recrutement d'un consultant pour réaliser les études et produire les documents nécessaires à la mise en place du CROPAC.

Pour ce contrat d'une valeur d'environ 10 000 Euros, la CNOP-CAM compte procéder à un appel d'offre national avec la non objection du FIDA.

Le mandat de ce consultant portera essentiellement sur les tâches suivantes :

Préparation d'une note conceptuelle décrivant le CROPAC, d'une étude de faisabilité et d'un plan d'affaire.

Comme le CROPAC vise à s'autofinancer, le plan d'affaire devra décrire clairement la mission et la vision du CROPAC, les services offerts et leurs coûts, son mode de fonctionnement, les compétences nécessaires au démarrage du CROPAC, son mode de financement, les menaces et les opportunités du milieu, le plan d'action à mettre en œuvre pour la création du CROPAC et le chronogramme.

### 5.3 Capitalisation et gestion des connaissances.

La CNOP-CAM entend documenter toutes les étapes de la mise en place de cet outil de développement d'affaires. Les leçons apprises seront partagées à travers tout le réseau des partenaires de la CNOP-CAM, de la PROPAC et de la PAFO notamment via les sites web, les ateliers et les rencontres statutaires.

### 5.4 Suivi-évaluation.

Le suivi du projet sera assuré par la CNOP-CAM ainsi que par l'équipe technique de la PROPAC dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3 du PAOPA.

Résultat attendu	Indicateur	Moyen de vérification
Un document conceptuel du CROPAC, avec avis juridique est mis au point et validé par la CNOP-CAM et la PROPAC	Nombre de rencontres réalisées.	Document conceptuel validé, compte rendus des rencontres
Un plan d'affaire est produit et validé par la CNOP-CAM et la PROPAC	Nombre de rencontres réalisées.	Plan d'affaire validé, compte rendus des rencontres
Le projet CROPAC est présenté aux membres de la CNOP-CAM pour obtenir leur adhésion	Nombre de rencontres réalisées.	Compte rendus des rencontres.
Les statuts et le règlement intérieur du CROPAC sont rédigés, validés et disponibles		SRI validés
L'assemblée constitutive est tenue.		PV de l'AG constitutive
La reconnaissance juridique du CROPAC est finalisée.		Documents d'agrément
Les premiers employés sont recrutés	Liste des employés recrutés	Contrats de travail signés.
Le siège du CROPAC est fonctionnel	Local, mobilier, équipement et fournitures	Inventaire des biens et immobilisations. Rapports d'activités. Rapports financiers.

## 6 Chronogramme des activités

No	Activité				
		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	Recrutement du consultant				
2	Document conceptuel				
3	Plan d'affaire				
4	Information des membres				
5	Création et installation du CROPAC				
6	Recrutement du personnel				
7	Opérations du CROPAC				
8	Suivi-évaluation				
9	Capitalisation et gestion des connaissances				



## 7 Budget

	Description	Coût (euros)
1	Production du document conceptuel et du plan d'affaire par le consultant	5 000
2	Validation du document par la CNOP-CAM et promotion du CROPAC auprès des membres de la CNOP-CAM pour fins d'adhésion au CROPAC.	5 000
5	Assemblée constitutive et enregistrement du CROPAC	5 000
6	Mise en place et financement d'un mois de fonctionnement en 2015	3 500
7	Suivi- évaluation	1 000
	<b>Total</b>	<b>19 500</b>